

qu'elle avoit choisi sa sépulture. La succession délaissée par cette Dame est très-considérable, & voici, par son Testament, comment elle a disposé de toutes ses acquisitions. Elle a constitué son Légataire universel le Marquis de Marigni, son frere, Directeur & Ordonnateur des Bâtimens du Roi. Elle a laissé au Roi l'Hôtel d'Evreux ; mais le Roi a déclaré qu'il le rendoit à Mr. de Marigni. Elle a légué la Verrerie de Seve & son mobilier au Maréchal Prince de Soubise, à condition que comme Exécuteur Testamentaire il acquittât les legs & les dettes de la succession qui, dit-on, montent à un million de liv., & que, dans les cas difficiles, il consultât Mr. de Bertin. Cette Dame a légué une garniture de brillans estimées soixante mille livres à Madame d'Anblimont, une boîte d'or enrichie de pierreries au Duc de Choiseul, une semblable à la Duchesse son Epouse, une troisième à la Duchesse de Grammont, une quatrième à Madame de Château-Renaud, & une cinquième à Madame du Roure, une superbe montre au Duc de Gontaud, deux bagues à la Maréchale de Mirepoix, une rente viagère de 4000 livres au Sr. Quenet son Médecin, une de même valeur au Sr. Hevin son Chirurgien, une de 6000 livres à son Intendant, & autant à son Ecuyer, des pensions à proportion de leurs gages & du tems qu'elle en a été servie à tous ses Domestiques, ses dentelles & sa garde-robe à ses Femmes de chambre, une somme une fois payée à l'Eglise de la Magdelaine sa Paroisse, & une autre au Couvent des Capucins lieu de sa sépulture. Sa Terre de Menars est substituée à Mr. Poisson de Malvoisin son cousin germain, Officier dans les Carabiniers, au cas que le Marquis de Marigni vint à mourir sans postérité.